

**YAOUNDE, ¶ Cameroun, 20 septembre (Infosplusgabon) - Le Comité pour la protection des journalistes (CPJ) a formulé un certain nombre de recommandations à l'endroit du gouvernement camerounais, aux organisations internationales et à l'Union européenne pour garantir la liberté de la presse dans le pays.**

A la fin du rapport «Journalistes, pas terroristes: Au Cameroun, la législation anti-terroriste est utilisée pour imposer silence aux opposants et réprimer la dissidence» du CPJ publié, ce mercredi, le Comité a recommandé au gouvernement camerounais de libérer tous les journalistes emprisonnés et promouvoir un environnement propice à la liberté de la presse en révisant sa législation anti-terroriste de 2014 afin de garantir qu'elle ne puisse pas être utilisée pour emprisonner les journalistes, de dépénaliser la diffamation, de veiller à ce que les forces de sécurité respectent la confidentialité des sources d'information des journalistes.

Il souhaite aussi que le gouvernement s'assure que la loi anti-terroriste camerounaise se conforme aux normes internationales relatives aux droits de l'Homme et mette fin au recours aux tribunaux militaires et à la peine de mort dans les procès concernant des civils, qu'il abolisse la détention sans procès et s'assurer que les arrestations et les détentions sont conformes au droit international relatif aux droits de l'Homme et diligente une enquête indépendante sur les allégations selon lesquelles les services de renseignements auraient torturé le journaliste de RFI, Ahmed Abba, pendant sa détention.

Il ordonne au gouvernement et au Conseil National de la Communication (CNC) de cesser de menacer la viabilité des organes de presse critiques, la suppression du CNC et la mise en place d'un nouvel organe de régulation indépendant doté de pouvoirs strictement définis, selon le même schéma que la Commission fédérale des communications aux États-Unis et même fournir des visas aux groupes internationaux de défense des droits de l'Homme, notamment au

CPJ et aux journalistes afin qu'ils puissent enquêter et faire des rapports sur les conditions au Cameroun.

En outre, le CPJ souhaite que les rapporteurs spéciaux des Nations Unies et de l'Union africaine sur la liberté d'expression, mènent des enquêtes indépendantes sur les conditions relatives à la liberté de la presse au Cameroun et que le Groupe de travail sur la détention arbitraire au bureau du Haut commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme (HCDH) doit enquêter sur les arrestations arbitraires et la détention prolongée des journalistes au Cameroun.

Il invite la Confédération africaine de football (CAF) à insister pour que le gouvernement du Cameroun libère tous les journalistes emprisonnés et assure la libre circulation de la presse avant d'accueillir la Coupe d'Afrique des nations en 2019.

À la communauté internationale, le CPJ demande de dénoncer fortement et catégoriquement le maintien en détention des journalistes au Cameroun et réfuter sa tentative d'assimiler le journalisme au terrorisme, que les membres de la Force multinationale mixte (FMM) doivent s'assurer que le Cameroun se conforme aux normes internationales des droits de l'Homme et que toute aide financière ou autre fournie par le mécanisme, s'aligne sur l'obligation de garantir le respect des droits de la personne, des libertés fondamentales et de l'État de droit, conformément à la Résolution 2178 (2014) du Conseil de sécurité des Nations Unies.

À l'Union européenne, le CPJ souhaite, entre autres, qu'elle condamne publiquement, conformément aux orientations de l'UE relatives à la liberté d'expression en ligne et hors ligne, les restrictions à l'encontre des journalistes au Cameroun, en soumettant notamment aux autorités camerounaises, la question des journalistes détenus et en réclamant leur libération et surtout le remaniement de la loi anti-terroriste du Cameroun et du Conseil National de la Communication.

FIN/INFOSPLUSGABON/ISR/GABON 2017

© Copyright Infosplusgabon